



HORIZONS STRATEGIQUES DE L' UNION EUROPEENNE EN MEDITERRANEE.

Mémoire de géopolitique

du Commandant Jean Cochet-Terrasson

dans le cadre de l'étude dirigée

«Le nouvel espace stratégique euro-méditerranéen»

Directeur : M. Jean-François DAGUZAN

INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE I : L'EXTENSION DE L'UNION - 2004 ET AU DELA.....	6
Qu'est ce que l'Union Européenne ?	6
Déclaration de Laeken du 15 Décembre 2001.	8
Méditerranée : Etat de l'Union.....	10
La Méditerranée vue d'Espagne.	10
Vue de France.	10
Vue de Grèce :.....	12
Synthèse :	12
CHAPITRE II : LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN COMME ETAPE STRATEGIQUE.	14
L'euro méditerranée, un enjeu de société majeur.....	14
Espérances et appréhensions au Sud.	15
Crispations au Nord.	16
Le processus de Barcelone.....	17
Un agenda chargé.....	18
Un processus actif.	19
CHAPITRE III : UN SCENARIO D'EXPANSION.....	22
Les vagues d'élargissement	22
La volonté des Pères Fondateurs.....	22
L'élargissement économique (de 6 à 9).	22
L'élargissement politique (de 9 à 12).	23
L'élargissement stratégique (de 12 à 15)	23
La Grande Vague : vers l'Europe des Trente.....	24
La procédure d'adhésion.....	25
Etat des pays méditerranéens candidats potentiels à l'entrée dans l'UE : un classement réaliste.....	26
Quelques données fondamentales.	26
Ex-Yougoslavie.....	28
Turquie.....	28
Israël, Autorité Palestinienne, Liban.....	33
Maroc, Tunisie.	34
Libye, Algérie, Syrie, Egypte.....	34
CONCLUSION.....	36

INTRODUCTION

En Europe, l'idée de Méditerranée évoque inconsciemment un passé brillant et un présent troublé. Ce qui reste de l'Histoire de la Méditerranée dans l'esprit de tous ses riverains, ce sont les périodes d'unité ou d'homogénéité, d'une « Mare Nostrum » prospérant sous la férule de la puissance dominante du moment. Ainsi, la période invoquée peut elle différer suivant l'origine de l'interlocuteur.

Il reste qu'effectivement l'Histoire du Bassin peut être lue comme succession de périodes d'intégration et de désintégration. Les marchands phéniciens ou les colons grecs n'ont pu, par manque de moyens (tout simplement démographiques) que préparer la voie à la période intégrée romaine, longue à bâtir, mais durable. L'autre grande période homogène est celle de la conquête arabe, qui s'est trouvée bien près de boucler la région, dans son élan d'expansion initial, vers le huitième siècle. Sans y parvenir, ses effets n'en auront pas moins été durables et profonds, effaçant largement l'influence romaine sur toute la rive sud. L'époque moderne nous présente elle aussi une courte phase intégrée, au dix-neuvième et au début du vingtième siècle quand toutes les régions de la rive sud sont gouvernées par trois puissances colonisatrices européennes, tandis qu'un seul empire, Ottoman, domine toute la façade Est.

Ces périodes unitaires sont séparées par des phases plus troubles, au cours desquelles tous les liens semblent se distendre ou se rompre, malgré l'apparition temporaire d'acteurs importants (Venise...). Nous limiterons leur évocation à l'Histoire contemporaine. On peut considérer que années 73-75 comme un point bas de l'intégration de la Méditerranée de ces dernières décennies. La Guerre Froide est dans une phase critique, et faiblesse passagère des Etats-Unis aidant, une poussée soviétique qui apparaîtra plus tard comme le chant du cygne, génère beaucoup d'instabilité dans la région. Chaque riverain est en conflit plus ou moins ouvert avec ses voisins et y compris en Europe avec l'Espagne et la Grèce, des régimes militaires tiennent le haut du pavé, sur fond de tensions énergétiques.

D'un point de vue strictement européen, les choses se sont beaucoup arrangées depuis avec principalement l'effondrement du Bloc de l'Est et, à des restructurations localement difficiles près, une croissance économique très soutenue. Le

bilan serait beaucoup plus mitigé vu du Sud, et pour certains, (Algériens, Palestiniens) franchement négatif.

Mais l'événement majeur est l'émergence et l'expansion d'une entité nouvelle jusque dans sa nature : l'Union Européenne. Son stade de développement, et surtout ses ambitions (dans un sens à préciser), début 2002, commencent à légitimer des questions de fond sur son rôle en Méditerranée. La question à laquelle nous allons nous intéresser peut se formuler ainsi : jusqu'où le mouvement unitaire en cours au Nord de la Méditerranée peut-il concerner, jusqu'à peut-être inclure le reste du Bassin ? Sommes-nous en 2002, à la veille d'une nouvelle « ère intégrée » de la Méditerranée ? Quelles sont les forces qui poussent dans ce sens ? Et quelles sont celles qui s'y opposent ?

Puisque nous avons affaire à un acteur géopolitique d'un type nouveau, il est indispensable pour notre étude d'en chercher les contours et, puisqu'il est en devenir, d'examiner les éléments dont nous disposons aujourd'hui pour évaluer l'avenir possible. Le lien de l'Europe avec la Méditerranée a évolué aussi vite que l'Union elle-même ces dix et plus particulièrement ces cinq dernières années. La Méditerranée est déjà européenne sur sa rive Nord, il ne sera pas inutile de rappeler l'état du paysage méditerranéen au sein de l'Union. Mais cette dernière, en s'intégrant, se comporte de plus en plus comme un acteur régional important, et il semble bien qu'en Méditerranée, le « cavalier seul » soit de moins en moins la règle.

Le partenariat euro méditerranéen est une initiative qui est au fond assez méconnue aujourd'hui, mais évidemment centrale pour notre sujet. Nous ferons un point de situation, qui devrait révéler les forces à l'œuvre dans le processus. Il nous faudra aussi et surtout examiner la situation des acteurs méditerranéens du Sud et de l'Est en limitant bien sûr cet inépuisable sujet aux traits principaux de leur relation avec la Méditerranée et l'Union. Dans un esprit prospectif, nous finirons par tenter d'ébaucher un ordre raisonné d'entrée dans une Union à nouveau élargie, sans préjuger de sa nature à venir, de tous les riverains de la Méditerranée...

Aujourd'hui, la Méditerranée est un théâtre rêvé d'élaboration de scénarii géopolitiques. Il faut bien reconnaître que catastrophes (environnementale, énergétique, démographique, sociale, religieuse...) et tensions ont eu la part belle et mettent donc les questions sécuritaires au premier plan. Elles semblent même être la motivation principale des démarches en cours comme le processus de Barcelone. Elles pourraient

cependant n'être qu'une facette d'évolutions beaucoup plus profondes de l'Espace euro méditerranéen, que nous allons essayer de mettre à jour.

Chapitre I : l'extension de l'Union - 2004 et au delà.

L'Union Européenne vient d'embarquer pour un nouveau « round » de révision de ses traités. cela peut en soi paraître étrange si peu de temps après la fin de la dernière CIG (Conférence Inter Gouvernementale). Mais celle-ci, la cinquième CIG en moins de cinq ans, sera très spéciale, un moment de vérité, un moment de rupture. En effet si elle n'est « qu'une CIG de plus », elle aura échoué, mais sa vocation est, plus que d'être le début de la fin comme pourraient le penser les eurosceptiques ou les euro-opposants, d'être la fin du commencement d'une histoire de l'Union Européenne.

Pour les eurosceptiques, c'en est fini de la méthode Monnet. Les états et les citoyens ont perdu leur appétit d'intégration, et la mondialisation rend les initiatives régionales superflues. Nous nous appuyerons sur une thèse radicalement différente. Il est vrai qu'à la différence des Traités d'Amsterdam et de Copenhague, le Traité de Nice n'a pas apporté à l'Union de compétences radicalement neuves.

C'est parce qu'en fait il n'y en avait pas vraiment à ajouter ! Tous les grands projets nécessaires à une Union Politique titulaire de pratiquement tous les attributs d'un Etat, sont en cours : monnaie unique, marché unique, zone de libre circulation, sécurité et justice, politique de défense et étrangère...

Les défis qui attendent l'Union sont bien ceux de la fin d'une ère pionnière.

Qu'est ce que l'Union Européenne ?

Si, comme nous venons de le suggérer, l'Union est sur la voie de l'Union politique, de quel système s'agit-il ? La question peut apparaître à première vue comme purement académique pour le sujet qui nous occupe, mais il n'en est rien. La vie de l'Union est de plus en plus difficile parce que les contradictions entre les réalités de l'intégration européenne et la rhétorique sont de plus en plus visibles. Ce n'est pas que l'Union a failli par rapport aux grandes ambitions de ceux qui en ont posé les premières pierres. C'est que le processus suivi n'est pas considéré comme approprié. En conséquence, les ambitions qui animent tant les institutions que les individus, sont de moins en moins pertinentes. Le débat sur le futur de l'Europe, appelé par le Traité de

Nice, pourrait se réduire au constat de ce que qui aurait pu être fait plutôt que de poser ce qui doit ou peut être fait. Les questions de réforme, de légitimité et d'élargissement n'ont de sens qu'une fois clarifiée la question de la définition de l'Union.

L'Union ne constitue clairement pas un Etat, et n'en deviendra probablement pas un à court terme. De quoi s'agit il donc ? La réponse conventionnelle à cette question inconfortable est que l'Union est *sui generis*. Cela fut la réponse des chefs d'Etats et de gouvernements eux-mêmes à Helsinki en décembre 1999. Cela est bien sûr tout à fait exact, mais assez peu éclairant. Le mystère qui enveloppe la définition de l'Union est central dans son malaise actuel et donc pour la problématique de 2004 et a fortiori de ce qui suivra. Avec ses apparences d'Etat, l'Union est une menace pour ceux qui redoutent un super Etat. Mais elle désenchante ceux qui pensent que le statut véritable d'Etat est la vocation ultime de l'Union, et cela empoisonne l'environnement dans lequel se prennent des décisions de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes. Comme Peter Ludlow, nous pouvons estimer que « la démythification n'est pas un luxe académique mais un impératif politique. »

Deux termes familiers permettent de poser les termes de la discussion : inter gouvernementalisme et supranationalisme. L'Union Européenne est un phénomène supranational. Telle a toujours été son intention, quoi qu'on en dise. Elle est cependant aussi intergouvernementale. Les traités sous l'égide desquels elle opère sont le produit de conférences intergouvernementales. La question fondamentale quand on s'intéresse à 2004 et au delà, n'est pas le caractère hybride de l'Union d'aujourd'hui mais plutôt si ce curieux mariage d'inter gouvernementalisme et de supranationalisme est tenable et nécessaire ou transitoire et éliminable. Pour ceux, comme le SPD ou Romano Prodi, qui imaginent un futur dans lequel la Commission sera de plus en plus un gouvernement et le Conseil la Chambre Haute d'un système bicaméral, l'inter gouvernementalisme est une étape par laquelle l'Union doit passer pour devenir un état fédéral, plus ou moins sur le modèle allemand. Pour d'autres, comme Lionel Jospin ou Tony Blair la réponse n'est pas aussi simple. L'inter gouvernementalisme est moins un résidu de péché originel qu'un élément massif bien qu'inconfortable de la réalité politique que les architectes d'un futur meilleur prendraient un grand risque à négliger.

Pour notre étude, nous conserverons le point de vue de Ludlow, pour son réalisme mais aussi parce que c'est une hypothèse très contraignante pour le niveau

d'extension de l'Union que nous envisageons. Ce point de vue est le suivant : « le système supranational est fondé sur l'accord intergouvernemental et n'est efficace que parce que les états sont des éléments incontournables. Les reléguer dans un rôle mineur à l'intérieur d'un Bundesrat Européen serait impossible et autodestructeur. »

Cela ne minimise cependant pas l'importance de la Commission, du Parlement, de la Cour de Justice ou de la Banque Centrale, acteurs supranationaux indépendants et cela ne sous-estime pas à quel point les états membres ont limité leur souveraineté en créant une Communauté de durée illimitée. Ne sous-estimons pas non plus comment, par l'introduction de la majorité qualifiée ou l'extension des pouvoirs du Parlement, les états se sont mis individuellement, voire collectivement, en position de perdre leur pouvoir. La chute de la Commission Santer illustre le phénomène. La volonté des états membres de « limiter leurs droits souverains » n'a été possible que parce que ces membres se sont inscrits au cœur du processus. Le Conseil est intergouvernemental dans sa composition. Mais il est supranational dans son fonctionnement et dans les effets de ses décisions sur les états membres. L'intergouvernementalisme n'est ainsi pas l'anti-thèse du supranationalisme mais sa précondition. Une image géométrique permettra de visualiser cette dualité : l'Union est comme un cylindre, qui vu dans l'axe se présente comme un cercle (le supranationalisme) et perpendiculairement à l'axe, comme un rectangle (l'intergouvernementalisme). Cette dualité est donc l'essence même du système européen et ne saurait être évacuée discrètement.

Cette clarification de l'essence de l'Union était un préalable indispensable à l'analyse de sa dynamique d'extension.

Déclaration de Laeken du 15 Décembre 2001.

Cette déclaration conclut un sommet où les décisions prises engagent assez peu les membres, le fonctionnement de l'Union n'est pas affecté, et les déclarations sont surtout d'intentions. Mais ces intentions sont suffisamment lourdes pour être analysées, car elles nous semblent au cœur de notre sujet. reprenons en particulier le paragraphe du « nouveau rôle de l'Europe dans un environnement mondialisé ».

« Hors de ses frontières, l'Union Européenne est confrontée à un environnement en mutation rapide, mondialisé. Après la chute du mur de Berlin (événement cardinal de et peut être informellement fondateur de la nouvelle Union), on a cru un moment pouvoir vivre longtemps dans un ordre mondial stable, sans conflits. Les droits de l'homme en constitueraient le fondement. mais quelques années plus tard cette certitude a disparu. Le 11 Septembre nous a brutalement ouvert les yeux. Les forces contraires n'ont pas disparu ; le fanatisme religieux, le nationalisme ethnique, le racisme et le terrorisme s'intensifient et continuent d'être alimentés, par les conflits régionaux, la pauvreté et le sous-développement.

Quel est le rôle de l'Europe dans ce monde transformé ? maintenant qu'elle est unie, l'Europe ne doit elle pas jouer un rôle de premier plan dans un nouvel ordre planétaire, celui d'une puissance qui est à même de jouer un rôle stabilisateur au plan mondial et d'être un repère pour un grand nombre de pays et de peuples ? Elle est le continent de la liberté de la solidarité de la diversité surtout ce qui implique le respect de la langue des traditions et de la culture d'autrui. La seule frontière que trace l'Union Européenne est celle de la démocratie et des droits de l'homme. L'Union n'est ouverte qu'aux pays qui respectent des valeurs fondamentales telles que des élections libres, le respect des minorités et l'Etat de droit.

Maintenant que la guerre froide est terminée et que nous vivons aujourd'hui dans un monde à la fois mondialisé et éclaté, le moment est venu pour l'Europe de prendre ses responsabilités dans la gouvernance de la globalisation. Le rôle qu'elle doit jouer est celui d'une puissance qui part résolument en guerre contre toute violence toute terreur, tout fanatisme, mais qui ne ferme pas les yeux sur les injustices criantes qui existent dans le monde. »

La récurrence du mot « puissance » dans une déclaration politique de cette portée est un événement en soi. Rapprochons là des déclarations incantatoires du Président Bush relatives au rôle des Etats-Unis dans la conduite du Monde. Une vision prospective des termes de cet article permet de penser que la question de l'extension de l'Union bien au delà des 13 adhésions programmées a été posée sans ambiguïté à Laeken. Et cela concerne la Méditerranée.

Un tel paragraphe peut être interprété comme profession de foi d'une dynamique impériale d'un type nouveau, moins radicale et visible que l'américaine, mais peut-être pour cela même chargée de meilleures espérances de succès.

Méditerranée : Etat de l'Union.

La première dimension méditerranéenne de l'Union, c'est d'abord celle que lui confère ses états membres. Dans cette étude, nous distinguons les membres des Quinze dont la mer Méditerranée baigne le rivage : l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce. Ils entretiennent chacun un lien à la Méditerranée original, avec des conséquences significatives pour la définition de la position de l'Union. Nous commencerons par analyser ce lien.

La Méditerranée vue d'Espagne.

Pour l'Espagne il convient d'abord de rappeler qu'elle n'est libérée du joug franquiste qu'en 1975, pour rejoindre l'Union en 1985. Ce que chacun connaît des grandes lignes de son histoire laisse penser que l'Espagne est en train de redevenir méditerranéenne par nécessité, ce pays partageant avec le Portugal de puissants liens transatlantiques qui ont fait son histoire des siècles récents, les (mes)aventures méditerranéennes de la péninsule ibérique nous renvoyant plutôt au Moyen âge et à la domination arabe, pour s'achever en 1492, avec la chute de Grenade et la découverte du Nouveau Monde. Tout cela est en train de changer, l'Espagne est aujourd'hui un des acteurs les plus actifs du processus méditerranéen, et le choix de Barcelone comme ville d'accueil du processus ne s'est pas fait que par commodité. Avec la question de Gibraltar, des relations avec le Maroc de plus en plus mouvementées avec en corollaire une véritable implosion démographique (à peine un enfant par femme en âge de procréer), les dossiers méditerranéens ne cessent de monter en puissance pour l'Espagne qui prend début 2002 la Présidence de l'Union.

Vue de France.

Notre Etat a noué depuis ses origines une relation d'attraction répulsion avec la Méditerranée. En nous limitant à l'histoire récente nous rappèlerons simplement

que le centralisme à la française a eu pour conséquence de toujours minimiser les caractéristiques et les intérêts de ses régions. Notre pays a nettement donné ces dernières décennies la priorité à la construction européenne et au besoin de rester un acteur mondial. Cela, combiné au besoin plus ou moins explicite de fermer les blessures d'une fin d'aventure coloniale traumatisante, a conduit à ne laisser aux questions méditerranéennes qu'une place secondaire dans l'agenda des préoccupations françaises. Mais comme pour l'Espagne, cette période se referme et la Méditerranée retrouve une place à la mesure l'espace géographique qu'elle représente pour la France. La nouvelle relation française est originale car les régions, voire les villes sont devenus à la faveur de la décentralisation et d'une idée de « l'Europe des régions » des acteurs importants du scénario euroméditerranéen. Car si l'identité méditerranéenne de la France est brouillée par sa structure centralisatrice et ses dimensions atlantiques et centre européenne, les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc Roussillon, les villes de Marseille et Montpellier sont des entités à l'identité méditerranéenne très affirmée. Et cela va bien au delà de clichés culturels et touristiques bien établis. Ces « collectivités locales » sont des interfaces économiques, culturelles, sociales entre le Nord et le Sud du continent comme en témoigne en particulier le fait qu'elles sont plus que jamais des lieux privilégiés d'établissement de populations issues de tout le Bassin. Les troubles qui agitent aujourd'hui la Rive Sud résonnent clairement dans les communautés méridionales.

Ces villes et ces régions ont décidé que la Méditerranée serait pour elles un atout, et un axe prioritaire de leur développement. Elles s'impliquent dans toutes les composantes du débat euro méditerranéen en se posant chaque fois que possible en puissances invitantes ou en marraines des réunions ou des partenariats qui se sont multipliés dans la décennie 90. Leur intérêt bien compris est d'être les relais et les outils de la politique méditerranéenne d'une Union puissante et ... généreuse.

Vue d'Italie.

Il n'est pas sans intérêt de constater que le pays dont l'histoire et la géographie devrait faire le « champion de la Méditerranée » en Europe est aussi celui dont sa dimension méditerranéenne fait le plus problème et pourrait selon certains le plonger dans une crise étatique très grave. L'Etat italien est jeune, et reste mal assuré malgré son rôle fondateur de l'Union. Une tentation à la française de se tourner vers le Nord et le Monde a probablement beaucoup joué dans la définition des choix de la

péninsule, mais ses régions « méditerranéennes » pèsent tout simplement trop lourd dans l'ensemble national pour être mises de côté comme a pu le faire un temps la France. La gestion de son Sud n'a jamais cessé d'être une écrasante question pour l'Italie et l'a déjà menée plus d'une fois au bord de la faillite politique. Dans les riches cités de la plaine du Pô qui sont le cœur de l'économie italienne, le Sud est perçu comme un fardeau et la Méditerranée semble bien plus lointaine que l'arc alpin, l'idée de sécession a fait suffisamment de chemin pour peser sur le débat national, voire européen comme la crise récente entre l'Union et le gouvernement italien (au sein duquel les ligues Lombardes s'expriment par la voix de M. Bossi) peut le laisser penser.

Ce constat est à nuancer en considérant le chemin parcouru par le Mezzo Giorno (Midi) italien en quelques années, avec en particulier le soutien de l'Union. Ce qui a pu ou n'a pas pu être fait en Sicile en termes d'infrastructures, de réforme agraire, industrielle, administrative, doit alimenter la réflexion sur le futur méditerranéen de l'Union : erreurs à ne pas reproduire, secteurs les plus rentables, impacts sur l'organisation et la culture d'une région qui a fini par sortir de décennies d'isolement.

Vue de Grèce :

Des Quinze, la Grèce est sans doute le pays qui assume et revendique le plus son caractère méditerranéen. Elle a eu la chance d'adhérer très tôt à l'Union en 1981, tout de suite après la chute des Colonels. Petit pays par sa démographie et son étendue, elle a pu être depuis, et à son plus grand profit, le laboratoire des politiques méditerranéennes de l'Union. Le résultat est éloquent : la Grèce entrera dans l'Euro fin 2002 alors qu'elle était un des pays les plus pauvres du pourtour méditerranéen en 1980. La Grèce a aussi beaucoup testé la capacité de l'Union à supporter des situations conflictuelles sur ses marges. Le conflit greco-turc n'a pas plus compromis la construction européenne que la stabilité de l'Otan, ce qui déjà en relativise la portée. Mais à mesure que l'Union s'affirme, elle se raidit sur ces questions qui deviennent maintenant des paramètres sérieux du dossier d'une Turquie candidate à l'adhésion.

Synthèse :

Indicateurs du poids de la zone méditerranéenne, les rivages méditerranéens de l'Union sont longtemps restés pour elle comme un membre atrophié.

La politique de l'UE au profit de sa zone méditerranéenne. L'Union doit dépasser le rôle de vase d'expansion touristique qu'elle donne à ses rivages. Le tourisme est certes devenu au XXIème siècle une industrie à part entière et l'Union abrite dans ses régions nordiques un marché énorme. Mais cette activité doit s'adosser sur un tissu économique industriel et de services permanent à l'image de la situation qui prévaut en Italie du Nord, où la richesse touristique prolonge le dynamisme de l'économie productrice traditionnelle.

Les problèmes méditerranéens « intérieurs » de l'Union restent significatifs mais à l'échelle qui nous intéresse, on peut affirmer qu'il s'agit d'un des chantiers à clore de l'ère pionnière de l'Union. L'intégration de ses premiers membres « purement » méditerranéens l'Espagne mais surtout la Grèce et la politique de développement des régions du Sud auront été des phases d'essai précieuses qui se sont jouées sur des enjeux de volume raisonnable au vu des capacités de l'Union. Des rivages nord méditerranéens solidement structurés doivent aussi être un tremplin pour aborder des difficultés d'une toute autre ampleur.

Chapitre II : Le partenariat euro-méditerranéen comme étape stratégique.

L'euro méditerranée, un enjeu de société majeur.

Nous suivons dans cette section l'analyse proposée par Bassma Kodmani-Darwish dans *Politique Etrangère* (1/98) (Pulsions et répulsions : l'euro méditerranée comme enjeu de société).

Les enjeux du partenariat euro méditerranéen sont tout à la fois économiques, démographiques, stratégiques, politiques, culturels. Souvent, les différences certes flagrantes qui séparent les rives Nord et Sud ont été érigées en antagonismes irréductibles. Mais l'examen de la réalité montre que les fractures décisives peuvent être ailleurs qu'on les attend. Ce qui fait du partenariat un enjeu de société, c'est qu'il doit acquérir une légitimité et être perçu comme naturel sur les deux rives de la mer. Complétons l'état des lieux dressé dans la partie précédente.

Il s'agit d'abord de concevoir un partenariat sur la base d'un sentiment minimum de communauté d'intérêts, dans un contexte où les découpages des grands ensembles planétaires changent. Le processus s'accompagne de spéculations sur les nouvelles frontières civilisationnelles (théorie de Huntington sur le choc des civilisations). Il faudra une théorie de partenariat qui aille à l'encontre de la démagogie sur ces frontières insurmontables et le choc des civilisations.

De plus, les pays du Nord, artisans et acteurs du projet de partenariat sont eux mêmes traversés de demandes identitaires et communautaires de la part de populations plus ou moins importantes en provenance du Sud qui questionnent les conceptions classiques de nation homogène. Le partenariat a aussi pour objet de répondre à cette présence du Sud dans les pays du Nord.

La construction de l'Union n'a pas laissés indifférents les pays du sud de la Méditerranée. A l'heure où ceux-ci voyaient leur situation stagner voire s'aggraver, le Nord était tout à la gestion de la nouvelle donne issue de la chute du mur et du traité de

Maastricht. Pourtant, l'Union ne paraît plus seulement comme un partenaire économique et un débouché pour les exportations. Elle est désormais à même d'occuper un rôle de puissance politique majeure.

L'Union, pour sa part, prend progressivement conscience qu'un engagement en Méditerranée est à la fois un impératif pour sa propre stabilité et une opportunité pour y projeter son influence. Pour l'Union, la Méditerranée est, avec l'Est de l'Europe un espace d'expansion de son dynamisme économique et cela lui permettra de stabiliser son environnement et de maximiser ses chances dans la compétition mondiale. Les pays du Sud voient en l'Europe un agent de leur intégration dans cette économie mondiale et cette vision génère autant d'espérances que d'appréhension.

Voyons plus en détail la composition du paysage de part et d'autre de ce théâtre méditerranéen.

Espérances et appréhensions au Sud.

Dans le monde arabe, l'Union peut être perçue comme une opportunité de se démarquer d'une hégémonie exclusive dans laquelle l'Amérique voudrait l'enfermer. Il y a là l'espoir d'un certain équilibre des puissances dans la zone, améliorant au passage la marge de manœuvre des pays arabes vis-à-vis d'un Israël ramené au rang de partenaire parmi d'autres. Le projet euro-méditerranéen apparaît ainsi comme alternative à un projet moyen-oriental centré sur les intérêts israéliens et américains. La construction d'une zone inspirée du modèle de l'Union séduit largement les élites arabes, même si selon Kodmani elles perçoivent mal la portée des institutions et leur fonctionnement.

Dans le même temps, le projet de partenariat est source de beaucoup d'appréhension. L'Union apparaît précisément dans le rôle de l'agent d'intégration des pays du sud dans la dynamique de mondialisation : or, le modèle de l'Union condamne, comme nous l'avons vu dans la première partie, l'organisation de la société et en particulier de l'économie au seul niveau de l'état nation. L'irréductible dualité entre inter gouvernementalisme et supranationalisme serait aujourd'hui particulièrement difficile à gérer sur la Rive Sud.

« Ces Etats déploient beaucoup d'efforts pour réimposer une cohésion nationale menacée par la vivacité des identifications infra nationales (régions, ethnies,

communautés religieuses,...) et supra nationales (notamment islamiste). » Cette dernière forme de contestation puissante, qui condamne elle aussi le cadre national comme non pertinent et invite à son dépassement se pose en puissant concurrent du projet euroméditerranéen au sein des sociétés arabes. L'identité arabo-musulmane est une donnée majeure et de hautes « barrières mentales » séparent les rives de la Méditerranée. Par exemple, le Sud peut déceler une contradiction dans l'attitude des gouvernements du Nord qui d'une part préconisent un espace d'échanges culturels et d'autre part semblent inviter les migrants à abandonner certaines valeurs constitutives de leur identité d'origine. Des frontières internes se sont indiscutablement érigées au Nord, autour d'une partie des communautés immigrées dont l'expérience résonne sans aucun doute sur la rive Sud.

Enfin et surtout, pour clore ces considérations sur les espérances et les appréhensions au Sud, il faut constater avec Kodmani que le projet euroméditerranéen est un révélateur de la crise civilisationnelle que traverse le Sud. Tandis que les sociétés européennes se diversifient culturellement (parfois à leur corps défendant, et non sans soubresauts) en s'ouvrant et en densifient sans cesse les réseaux de la mondialisation, celles du Sud voient leur tissu social s'anémier. L'Occident est aussi un défi interne, au cœur du malaise arabe. En particulier, la fuite des cerveaux vers le Nord motivée financièrement mais aussi par la crise du modèle socio-politique qui caractérise la majorité des Etats du Sud (on retrouve là un modèle d'explication de la fuite des cerveaux de l'Europe vers la Californie...).

Crispations au Nord.

Les pays du Sud de la Méditerranée ont un lien très particulier avec l'Union. La différence avec les relations tissées avec les pays arabes de Golfe par exemple est patente. Ces derniers représentent des marchés attrayants et sont fournisseurs d'une denrée vitale, le pétrole, pour les économies européennes, mais les européens n'ont avec eux aucune interaction sociale ou culturelle, d'où en particulier une liberté de manœuvre quasi-totale des pays européens pour poursuivre des politiques pragmatiques fondées exclusivement sur leurs intérêts bien compris.

A l'inverse les questions politiques et culturelles touchant aux pays du Sud de la Méditerranée suscitent un intérêt croissant en Europe. Cette dernière ne tardera sans doute pas à exercer des pressions sur ses partenaires du Sud à propos des questions de démocratisation, de libertés politiques, de droits de l'homme. Il faut ainsi voir la sensibilité croissante des opinions européennes à ces questions comme révélatrice d'une interaction croissante entre sociétés du Nord et du Sud. Concrètement, on peut s'attendre à voir les institutions européennes pénétrer toujours plus avant dans les affaires diplomatiques qui est encore un champ d'expression des souverainetés étatiques. Le Parlement européen ou le Conseil de l'Europe sont des institutions représentatives des opinions publiques européennes et ils déterminent leur position en fonction des valeurs et des principes auxquels ils croient et peuvent se montrer têtus dans leur défense de certains dossiers, parfois à l'encontre de certains gouvernements dont les intérêts dicteraient plus de souplesse dans l'application des grands principes.

Pour finir, rappelons avec Kodmani que les populations du Sud sont déjà au cœur des sociétés du Nord. Dix millions d'immigrés originaires du Sud de la Méditerranée vivent dans les états de l'Union. Pour un grand nombre d'entre eux, ce ne sont plus tout à fait des immigrés ; leur comportement socio-économique et leur éloignement du centre de leurs racines culturelles les apparentent davantage à des diaspora. Ils contribuent à un multiculturalisme qui malgré des crispations continue son chemin et finit par constituer un lien Nord Sud sérieux. Il s'agit d'une évolution lente, parfois turbulente, mais sans doute aussi inexorable que le processus de modernisation et d'occidentalisation qui révolutionne les sociétés du Sud.

Le processus de Barcelone.

«Nous allons travailler sur la programme MEDA 2 et nous allons essayer de comprendre pourquoi les projets ont mis tant de temps à se monter, pourquoi il n'y a que trois accords d'association signés et ratifiés, pourquoi beaucoup de choses qui avaient été dites sur le plan de la coopération culturelle ou humaine ou sociale ont du mal à se construire. Nous tirons les leçons des cinq premières années, et nous allons essayer de relancer toute la mécanique».

(Conférence de presse du ministre des affaires étrangères M. Hubert VEDRINE avant la conférence de Marseille, 15 novembre 2000.)

Un agenda chargé.

En s'exprimant ainsi, le ministre français constate sans détour que les premiers résultats tangibles du processus de Barcelone ont été en deçà des espérances initiales. Voyons comment Chris Patten, Commissaire européen, évalue la situation, fin 2000. Un rappel des objectifs, d'abord : il s'agit de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité. Soulignons la similitude de ton avec le discours des pères fondateurs de l'Union (Monnet, Schumann) en 1950. Pour le Commissaire, le partenariat euro-méditerranéen a permis d'atteindre des résultats remarquables. Il a réuni tous les pays de la région au niveau ministériel, même dans des circonstances politiques difficiles. En effet, notons qu'après le début de la seconde Intifada, le forum est resté le dernier lieu de contact entre les parties en conflit. Mais les progrès concernant les accords d'association ont été plus lents que prévus, les échanges entre les partenaires eux-mêmes sont très faibles, des désaccords subsistent sur des questions commerciales sensibles comme l'agriculture, l'octroi de l'assistance financière (le programme MEDA) a été conditionné par des procédures complexes et par un manque de convergence sur les objectifs stratégiques. Le processus reste enfin peu connu au sein de l'Union et il faut de même en renforcer le sentiment d'appropriation au Sud. Le problème qui se pose aujourd'hui à l'Union, plus encore après l'entrée dans une nouvelle phase des relations internationales consécutive aux événements du 11 Septembre 2001, est de donner un nouvel élan au processus de Barcelone :

- il faut d'abord accélérer la négociation et la ratification des accords d'association, qui sont l'instrument principal du partenariat.
- création de zones de libre échange au niveau sous-régional afin de faciliter l'établissement de la zone de libre échange globale.
- faire progresser la libéralisation économique : coopération en matière douanière, règles de concurrence, marchés publics ou accords de reconnaissance mutuelle des normes.
- aborder franchement les questions les plus sensibles, dont l'agriculture, qui est subventionnée de part et d'autre de la Méditerranée.
- coopération plus franche et plus ouverte sur des questions telles que les droits de l'homme et la démocratie. En corollaires s'impose une relation institutionnalisée au

niveau régional sur la sécurité comportant des mécanismes de coopération sur des questions telles que la drogue, le terrorisme et la criminalité organisée.

Un processus actif.

Novembre 1995	Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone
Avril 1997	Deuxième conférence, Malte
Juillet 1997	Accord d'association intérimaire entre l'UE et l'Autorité palestinienne
Mars 1998	Entrée en vigueur de l'association UE Tunisie
Juin 1998	Conférence ad hoc de Palerme
Janvier 1999	Conférence de Valence sur la coopération régionale
Avril 1999	Troisième conférence euro méditerranéenne de Stuttgart
Novembre 2000	Quatrième conférence de Marseille

L'une des réalisations du partenariat euro-méditerranéen est l'allocation de fonds importants au bassin méditerranéen. Le programme MEDA détaillé ci-après constitue le principal instrument financier du processus de Barcelone, il fournit des fonds à la coopération régionale et bilatérale, en couvrant les trois volets du processus. (politique et de sécurité, économique et financier, social culturel et humain). Le montant total consacré à la région méditerranéenne entre 1995 et 1999 s'est élevé à 9 milliards d'Euros (aides communautaires non-remboursables et prêts de la banque européenne d'investissement). Cette forte augmentation, comparée aux années antérieures à Barcelone a été rendue possible uniquement parce que le processus de Barcelone a fait des pays méditerranéens une priorité politique pour l'ensemble des états membres de l'Union, et pas seulement des états riverains.

Cela mérite d'être commenté et souligné : cet interventionnisme politico-économique n'était sans doute pas à la portée d'une Europe des 6 ou des 9. Il faut constater qu'avec son extension, l'Union assume un rôle de puissance régulatrice et de plus en plus normative sur son « étranger proche ».

Les Etats de la rive Sud doivent dès maintenant envisager la pression et le rayonnement qu'exercera une Union à trente.

Pays	Engagements	Paiements
Algérie	164	30
Egypte	686	157
Jordanie	254	108
Liban	182	1
Maroc	656	127
Syrie	99	0
Tunisie	428	168
Turquie	375	15
Cisjordanie/Gaza	111	54
Programmes régionaux	480	230
Total	3435	890

(Source : *Le processus de Barcelone, cinq ans après*. Communautés européennes)

Les données de ce tableau expliquent sans plus de commentaire l'appréciation de M. Vedrine citée en début de section.

Donnons maintenant une vue d'ensemble des activités de coopération bilatérale et régionale.

- 15 % des engagements concernent des mesures d'ajustement structurel. les partenaires bénéficiaires ont été l'Algérie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie.

- 30% des engagements concernaient l'aide à la coopération économique en vue de créer un environnement favorable au développement du secteur privé, notamment par le biais d'opérations de capital risque gérées par la BEI. Les principaux partenaires bénéficiaires ont été l'Autorité palestinienne, l'Egypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et le Turquie.

Notons que cette action est loin d'être neutre politiquement, surtout pour des Etats qui ont longtemps opté pour des mode de type socialiste. Ici, l'Union se fait vecteur de développement et de propagation d'un modèle très libéral de fonctionnement des Etats et de leur rôle dans la société.

- 30 % ont été consacrés à des activités dans le secteur social dans le sens le plus large du terme (santé, éducation,...) afin de soutenir l'équilibre socio-économique dans les pays partenaires et d'atténuer les effets négatifs à court terme de la transition économique ; ces activités prennent essentiellement la forme de fonds sociaux, et plus récemment, d'un mécanisme d'ajustement sectoriel (assurance santé en Tunisie).
- 7% des engagements concernent des activités dans le domaine de l'environnement en Jordanie et au Maroc ; en outre, tous les partenaires, à l'exception de la Syrie, ont bénéficié de bonifications d'intérêts sur des prêts de la BEI accordés en faveur de projets environnementaux.
- environ 5%, enfin, concernent des programmes de développement rural en faveur du Maroc, de la Syrie, de la Tunisie.

Nous constatons donc que nous avons affaire à des actions ciblées et qui ne sont neutres ni politiquement (compte tenu des tensions locales qui règnent un peu partout) ni idéologiquement, puisque le modèle de référence est de type libéral, tournant le dos résolument aux solutions tiers-mondistes des décennies précédentes. L'Union distingue les bons élèves et les moins bons.

Ainsi, un programme spécial, certes plus limité en masse financière mais sans équivoque sur le plan symbolique, MEDA Démocratie promeut directement les droits de l'homme et la démocratie.

Ces programmes régionaux ont donné la priorité à la coopération industrielle, à l'environnement, à l'eau, à l'énergie, aux transports et à la société de l'information, en mettant l'accent sur les politiques, le dialogue, la création de réseaux, l'interconnexion des infrastructures, et la réforme du cadre juridique et administratif en vue d'encourager une réglementation favorable à la concurrence.

Chapitre III : Un scénario d'expansion.

En préambule à cette partie, un rappel des vagues successives d'élargissement s'impose. Nous finirons avec celle en cours. Ces étapes sont riches d'enseignement pour l'examen d'un futur possible.

Les vagues d'élargissement

La volonté des Pères Fondateurs.

Sur la base du mémorandum conçu par Jean Monnet, Robert Schumann prononce la déclaration du 9 mai 1950 qui porte en germe la naissance de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Cette déclaration précise qu'il « d'une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe ». Ce projet qui scelle la réconciliation franco-allemande autour d'une coopération industrielle reçoit rapidement l'appui de ceux qui souhaitent, par crainte d'une expansion du communisme, souhaitent avec les Etats-Unis que l'Allemagne de l'Ouest reste solidement amarrée au « monde libre ». Il faut donc constater que dès l'origine, l'agrégation européenne doit beaucoup à des facteurs géopolitiques globaux.

L'élargissement économique (de 6 à 9).

Le bilan de cette série d'adhésions (Royaume Uni, Irlande, Danemark) est contrasté. L'histoire de la Communauté sera d'abord jalonnée par les conséquences de la volonté britannique de renégocier sa contribution financière. Une nouvelle étape d'intégration est franchie en 1970 quand sont décidés l'attribution à la Communauté des droits de douane, des prélèvements agricoles, d'une fraction de la TVA et d'autre part un accroissement des pouvoirs du Parlement en matière budgétaire. A l'avenir, les

futurs élargissements fourniront l'occasion d'appliquer le triptyque « achèvement – approfondissement - élargissement ».

L'élargissement politique (de 9 à 12).

Le premier élargissement posait des problèmes économiques. Les suivants apportent une nouvelle dimension : la subordination de toute adhésion à la condition de présenter les caractéristiques d'un état démocratique respectueux des droits de l'homme est énoncée. La Grèce adhère en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986. L'Acte Unique Européen entre en vigueur le 1^{er} juillet 1987. Il fixe comme objectif la mise en place d'un marché intérieur synonyme d'une libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services.

L'élargissement stratégique (de 12 à 15)

Il apparaît d'abord comme une conséquence de la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. L'Autriche, la Finlande et la Suède adhèrent le 1^{er} janvier 1995. Pour des raisons historiques différentes, ces trois pays possédaient un statut de neutralité incompatible avec l'appartenance au camp occidental dans l'hypothèse d'une confrontation militaire avec le bloc soviétique. Il faut noter que ces trois Etats sont aussitôt contributeurs nets. Pour la seconde fois le peuple norvégien rejette une adhésion qu'avait demandé son gouvernement. Sur le plan de l'approfondissement des disciplines communautaires ce quatrième élargissement s'accompagne de la signature par les Douze du traité de Maastricht, le 7 février 1992 (entré en application le 1^{er} novembre 1993) qui jette les bases de l'Union économique et monétaire (UEM) institue une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) et instaure une coopération dans les domaines de la justice et des affaires étrangères.

Le tableau ci-après résume l'impact des élargissements successifs de l'Union, qui forme aujourd'hui un ensemble de 370 millions d'habitants pour un PNB moyen de 17000 Euros par habitant.

	Superficie	Population	PIB total	PIB par hab.	Indice relatif EUR6=100
EUR9/EUR6	+31	+32	+29	-3	97
EUR12/EUR9	+48	+22	+15	-6	91
EUR15/EUR12	+43	+11	+8	-3	89

Source : Agenda2000, Commission européenne « Pour une Europe plus forte et plus large ».

La Grande Vague : vers l'Europe des Trente.

Cette Europe est encore loin d'exister réellement, mais l'étude du stade atteint en ce début 2002 montre qu'elle est encore moins une virtualité. Un double processus s'est enclenché fin 2001, un peu masqué par les événements géopolitiques planétaires du moment, qui, paradoxalement, pourraient bien contribuer à augmenter les chances de succès de la nouvelle dynamique de l'Union.

D'une, part la conférence de Laeken a mis en route la réforme des institutions de l'Union. Le résultat final concret donnera lieu à d'âpres négociations voire à des crises ouvertes, qui auront le mérite de remettre à plat quelques questions épineuses que les précédentes Conférences Inter Gouvernementales n'avaient pu que différer. Mais l'Etat de l'Union et celui du Monde ne permettent pas de penser à un échec. Les forces externes d'intégration (mondialisation, maintien de l'hyper puissance américaine, émergence des grands acteurs asiatiques (Inde, Chine...), sensibilisation des questions énergétiques et environnementales, densification des échanges à travers l'Europe, besoin de trouver de nouveaux axes de développement de l'économie, réussite de l'Euro, éloignement progressif mais régulier de la perspective d'une menace à l'Est...) sont plus que jamais à l'œuvre, tout en se multipliant et en changeant de nature. Nous ferons donc l'hypothèse qu'entre 2005 et 2010, l'Union aura su se doter de structures institutionnelles opérationnelles pour faire fonctionner une Union dont le nombre de membres pourra atteindre trente.

D'autre part l'élargissement à l'Est franchit de nouveaux jalons. Résumons la situation telle qu'elle est décrite par Philippe Deloire. Ce cinquième élargissement est

d'une portée nouvelle. Commencé en 1998, il s'agira d'un processus permanent et progressif.

Nous poserons donc comme hypothèse qu'au cours de la deuxième décennie du XXIème siècle, une entité supra nationale de 500 millions d'habitants et 7000 milliards d'Euro de Produit Intérieur Brut dotée d'institutions représentatives, se sera constituée au Nord de la Méditerranée.

La procédure d'adhésion.

Longue et complexe, elle nécessite l'accord des institutions communautaires, (Le Conseil, la Commission, le Parlement) et l'approbation des populations de l'état candidat ainsi que celle des états membres. Ce point est central pour notre étude : le statut étatique est au cœur du processus d'adhésion. En fait, cela vient renforcer le rôle de l'Etat, que la mondialisation met en question. Pour un état réputé faible, le processus d'adhésion est une légitimation. Cet aspect pourrait compter pour certaines adhésions futures. Le processus est détaillé dans l'article « O » du Traité de Maastricht.

C'est le Conseil européen qui, sur proposition de la Commission, estime si l'Etat candidat présente une situation économique, politique, sociale et diplomatique lui permettant de devenir membre à part entière. S'ouvrent alors des négociations au cours desquelles les deux parties rédigent le futur traité d'adhésion.

Ce même article dispose que « tout Etat européen peut devenir membre de l'Union ». Cette condition préalable pose problème dans la mesure où cette notion n'est nulle part définie avec précision. On retrouve là un type d'ambiguïté fondamentale proche de celle qui enveloppe la nature de l'Union, et qui lui est très certainement corrélée. L'explication fondamentale réside dans le stade de développement et d'intégration de l'Union : la question des « Grandes Définitions » est prématurée, y répondre relève d'une problématique constitutionnelle. Mais, sans doute, « l'heure de vérité » approche, et, restées confidentielles ou taboues, ces questions constitutionnelles ont été lancées dans le débat public au niveau approprié, précisément au niveau gouvernemental. C'est l'Allemagne, par la voix de Joschka Fischer, Ministre des affaires étrangères, qui s'y est risquée la première. Le simple fait qu'aucun tollé, mais plutôt des réactions d'intérêt marqué, et au pire une neutralité polie (attitude britannique) est déjà un signe de la maturité d'un domaine qui s'annonce ardu et passionnant. Cette question des définitions qui pourrait sembler à tort un peu

académique pour les plus vieux « citoyens » de l'Union, est vitale pour les candidats futurs de l'espace méditerranéen. Nous y reviendrons.

Etat des pays méditerranéens candidats potentiels à l'entrée dans l'UE : un classement réaliste.

Nous commencerons par livrer une analyse transversale, fondée sur des données de la Banque Mondiale synthétisées dans l'ouvrage de Fabriès Verfaille.

Nous préférons ensuite une étude Etat par Etat. En effet, la dynamique d'élargissement de l'Union est fondée comme nous l'avons remarqué sur la structure étatique des candidats et des membres, en cohérence avec la dualité inter gouvernementale et supra nationale exposée en première partie.

Quelques données fondamentales.

L'évolution des actifs et de la population agricole.

	Population active agricole % du total		Ratio du PIB %	
	1960	1992	1965	1995
Maroc	61	46	23	14
Algérie	57	18	21	13
Tunisie	50	26	24	12
Libye	41	20	2	5
Egypte	55	42	30	20
Liban	29	14	12	7
Syrie	52	23	30	20
Jordanie	37	10	12	8
Israël	4	11		
Turquie	75	47	24	16

Evolution des actifs et de la production industrielle.

	Population active dans l'industrie %		Valeur de la production			
	1960	1990	en Giga\$		en % du PIB	
	1960	1990	1986	1993	1986	1993
Maroc	10	25	2,3	4,9	17,5	18
Algérie	10	31	9,7	4,5	17,8	10
Tunisie	16	33	1,1	2,6	13	17,7
Libye	14	23	1	1,6	4,8	7,7
Egypte	6	6	17	17		
Liban	23	31	0,5	2	13	13
Syrie	16	24	2	1	12	6
Jordanie	24	23	0,5	0,7	12	14
Israël	6	15	20	21		
Turquie	10	18	14	25	26	20

Evolution des actifs et de la production du tertiaire.

	Population active %		Ratio du PIB %
	1960	1990	1994
Maroc	17	31	49
Algérie	19	43	44
Tunisie	23	39	53
Libye	26	66	
Egypte	40	59	
Liban	39	62	75
Syrie	23	43	47
Jordanie	26	61	65
Israël		66	50
Turquie	11	29	52

Rappels d'ordres de grandeurs pour la lecture des tableaux.

PIB France : 1000 Giga\$

PIB Union à 30 (Horizon 2010) : 7000 Giga \$

Ex-Yougoslavie.

Nous passerons très rapidement sur les états ou proto-états (Kosovo, Macédoine, Monténégro) issus de l'éclatement de l'Ex-Yougoslavie et des guerres Balkaniques. La Slovénie fait partie de la vague d'élargissement à venir, et en est un bon élément. Pour les autres on peut dire que du point de vue de notre étude, leur sort est scellé, leur intégration à l'Union est une question calendaire. Le fait qu'il n'y ait pratiquement pas débat, d'aucune des parties, sur cette question en dit assez long sur la dynamique d'intégration qui est désormais celle de l'Union. L'Histoire retiendra peut être un rôle fondateur des dernières guerres Balkaniques dans la construction de l'Union, dans ses dimensions de sécurité et d'affaires étrangères. Deux point pour finir : le fait que le Kosovo soit de fait dans l'Euroland, (par remplacement du Deutsch Mark comme monnaie effective) est une expérience à retenir, en particulier pour de petits pays de la zone dont la politique monétaire s'effondrerait : la « dollarisation » n'est pas l'unique issue dans la zone. La question albanaise est probablement un des points critiques de la stabilisation de la zone.

Turquie.

La question Turque est la clé de voûte de notre propos. Nous pouvons risquer la conjecture suivante : l'entrée de la Turquie comme membre à part entière dans l'Union est nécessaire et suffisante à l'extension de cette dernière sur l'ensemble du Bassin. C'est la conséquence de la place de la Turquie dans la liste prospective des Etats méditerranéens. La question turque synthétise toute la gamme des problématiques de l'extension de l'Union au delà d'un périmètre européen au sens le plus étroit du terme. L'hypothèse basse peut s'exprimer ainsi : l'extension de l'Union est un processus borné, qui s'interrompra sur la question turque, tout comme la Frontière américaine n'a finalement pas recouvert le Mexique, au XIXème siècle. Mais le XXIème siècle n'est pas le XIXème et des forces considérables sont à l'oeuvre sur cette question qui est déjà

en 2002 une question intérieure pour l'Union. La Turquie peut être vue comme charnière : le dernier et le plus difficile enjeu de la vague d'extension qui résulte de la fin de la Guerre Froide et de l'extension de l'Union à l'Est ou le premier enjeu et la plus facile étape d'ouverture au Sud.

L'ampleur du flot de publications sur la question Turque est bien à la mesure de l'enjeu. Nous le résumerons par un point de situation proposé par la Commission. Sans concession, il montre domaine par domaine le chemin parcouru et qu'il reste à parcourir vis à vis de l'acquis communautaire.

Questions politiques :

Les modifications de la Constitution adoptées par le Parlement turc le 3 octobre 2001 constituent un progrès sensible vers le renforcement des garanties dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales et vers la limitation de l'application de la peine capitale. Les modifications restreignent l'éventail des motifs justifiant la limitation de libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, la liberté de pensée, la liberté de presse et la liberté d'association. L'attention s'est désormais portée sur l'application effective de ces modifications importantes. Le gouvernement turc met la dernière main à un ensemble de nouveaux projets législatifs qui visent à mettre en oeuvre certaines des modifications de la Constitution, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté de pensée. Cela devrait permettre de réaliser des progrès en vue de satisfaire aux priorités du partenariat pour l'adhésion. Malgré ces changements, les libertés fondamentales restent sujettes à un certain nombre de restrictions.

Les réformes relatives aux droits économiques, sociaux et culturels contiennent un certain nombre d'éléments positifs. Les dispositions des articles 26 et 28 interdisant l'utilisation de langues non autorisées par la loi ont été supprimées. Cette modification pourrait ouvrir la voie à l'utilisation d'autres langues que le turc et est donc à considérer comme un événement positif. Comme les autorités turques l'ont admis, les dispositions et les pratiques restrictives existantes devront être modifiées afin de mettre en oeuvre cette réforme constitutionnelle. Il n'y a eu aucune amélioration en ce qui concerne la faculté pour tous les Turcs, indépendamment de leur origine ethnique, de jouir de leurs droits culturels.

La réforme du système judiciaire a commencé. L'indépendance du pouvoir judiciaire, les compétences des tribunaux de sûreté de l'État et des tribunaux militaires

et le respect des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme restent des questions préoccupantes. Plusieurs initiatives ont été prises pour sensibiliser davantage les représentants de la loi et le personnel judiciaire au respect des droits de l'homme, mais il est trop tôt pour en évaluer l'incidence pratique. Malgré de multiples initiatives visant à encourager la transparence de la vie publique en Turquie, la corruption reste un problème sérieux. La signature récente d'importantes conventions du Conseil de l'Europe relatives à la corruption et au blanchiment de capitaux est un développement positif. D'autres mesures doivent être prises afin d'améliorer la situation économique dans la région du sud-est, de réduire les disparités régionales et d'accroître les possibilités économiques, sociales et culturelles s'offrant à l'ensemble des citoyens. L'état d'urgence s'applique toujours à quatre provinces de cette partie du pays. Les caractéristiques essentielles d'un système démocratique existent en Turquie, mais un certain nombre de questions fondamentales, telles que le contrôle civil des affaires militaires, restent à régler efficacement.

Malgré certains changements d'ordre constitutionnel, législatif et administratif, la situation que vit la population en Turquie en ce qui concerne les droits de l'homme doit s'améliorer. Un meilleur usage devrait être fait du dialogue politique renforcé pour stimuler davantage les progrès sur les questions clé qui sont des priorités du Partenariat pour l'Adhésion telles que les droits de l'homme, Chypre, et le règlement pacifique des différends frontaliers. Du fait du soutien apporté par Ankara à la décision de Monsieur Denktash de quitter les pourparlers de proximité des Nations unies et de décliner l'invitation du Secrétaire général des Nations unies aux discussions de New-York, l'appui que la Turquie a manifesté au cours du dialogue politique, à l'égard des efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies en vue de trouver une solution globale à la question chypriote, devrait désormais être traduit en actions concrètes de la Turquie pour faciliter l'émergence d'une solution.

Questions économiques

Confrontée à deux crises financières, la Turquie n'a pas pu continuer à progresser vers la réalisation d'une économie de marché viable. De vastes pans de son économie opèrent cependant dans le contexte concurrentiel du marché communautaire dans le cadre de l'union douanière. La priorité doit être accordée à l'établissement d'une stabilité macroéconomique à court terme, basée sur la lutte contre l'inflation. Les autorités doivent cependant continuer aussi à s'attacher à établir une base solide pour un

développement économique axé sur le marché et viable à moyen terme. Elles doivent encore procéder à une restructuration importante dans différents secteurs, tels que les banques, l'agriculture et les entreprises publiques, afin de garantir la compétitivité à moyen terme de l'économie dans son ensemble. Elles doivent redéfinir leurs priorités budgétaires à moyen terme, afin d'assurer un financement suffisant de l'enseignement, de la santé, des services sociaux et des infrastructures publiques dans l'ensemble du pays. Les domaines couverts par l'union douanière sont ceux dans lesquels l'alignement sur l'acquis est le plus avancé. Depuis le dernier rapport régulier, l'alignement a encore progressé dans ces domaines. En outre, un important dispositif législatif a été adopté dans le domaine bancaire, notamment en ce qui concerne la banque centrale, et dans des secteurs tels que les télécommunications, l'énergie et l'agriculture.

Des divergences majeures subsistent entre l'acquis et la législation turque. Les progrès sont restés limités en ce qui concerne le renforcement de la capacité administrative de mise en oeuvre de l'acquis. En ce qui concerne le marché intérieur, plusieurs actes législatifs, notamment des normes, ont été adoptés en matière de libre circulation des marchandises. Le régime actuellement applicable aux marchés publics n'est pas conforme à l'acquis. Aucune évolution n'est à signaler dans le domaine de la libre circulation des personnes. Dans celui de la libre circulation des capitaux, des restrictions importantes persistent en ce qui concerne les investissements étrangers dans divers secteurs. Dans le domaine du droit des sociétés, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau code du commerce. Dans le domaine de la politique de concurrence, l'application de mesures de lutte contre les ententes est satisfaisante. La législation turque sur les aides d'État est incompatible avec l'acquis.

La Turquie a engagé un vaste processus de réforme du secteur agricole. Certaines caractéristiques de base de la nouvelle politique turque de soutien direct des revenus diffèrent actuellement de l'approche communautaire en la matière. La Turquie n'a pas mis en place certains mécanismes de base, tels qu'un registre foncier national. En ce qui concerne la pêche, aucun progrès n'a été accompli dans l'alignement sur la politique commune de la pêche. Il faut procéder à la modernisation du système d'immatriculation de la flotte. En ce qui concerne la politique des transports, la Turquie devrait intensifier le travail législatif nécessaire pour adopter l'acquis communautaire en la matière.

En matière de fiscalité, des progrès significatifs s'imposent notamment en ce qui concerne l'alignement des taux de TVA. Dans la plupart des domaines,

l'infrastructure statistique de la Turquie diffère encore considérablement de celle de l'UE. Aucun progrès concret n'est à signaler. Des mesures ont été prises dans le domaine des affaires sociales et de l'emploi, mais elles ne sont pas toutes conformes à l'acquis. La nouvelle loi sur le Conseil économique et social, par exemple, ne crée pas les conditions d'un véritable dialogue social.

En ce qui concerne l'énergie, des progrès substantiels ont été réalisés dans les secteurs de l'électricité et du gaz. Les deux principales lois adoptées cette année représentent des étapes importantes dans la préparation de la Turquie au marché intérieur de l'énergie.

Dans le secteur des télécommunications, le nouveau cadre réglementaire devrait être aligné sur l'acquis notamment en ce qui concerne les services universels et la protection des données.

Dans le domaine de l'environnement, il y a lieu d'adopter davantage de nouvelles dispositions, notamment une importante loi-cadre, qui est actuellement à l'examen au Parlement.

. En ce qui concerne les douanes, l'alignement est presque complet. En matière de contrôle financier, les mécanismes de contrôle budgétaire et financier du gouvernement turc devraient être améliorés. La capacité administrative doit être renforcée dans différents secteurs pour assurer la mise en oeuvre et l'application effective de l'acquis. Une réforme approfondie s'impose à tous les niveaux de l'administration. Elle impliquera, dans certains cas, la mise en place de nouvelles structures, par exemple dans les domaines des aides d'État et du développement régional. Dans certains domaines, de nouveaux organismes de régulation ont été créés. Il convient d'assurer leur autonomie tout en prévoyant suffisamment de personnel et de ressources financières.

Conclusion

Le partenariat pour l'adhésion avec la Turquie a été adopté en mars 2001 et la Turquie a consenti de substantiels efforts pour en préparer la mise en oeuvre. Elle a ainsi pu mieux appréhender l'acquis et le gouvernement a engagé un vaste processus d'élaboration d'une nouvelle législation. Dans les domaines de la libre circulation des marchandises, de la protection des droits de propriété intellectuelle, de l'énergie, des télécommunications et des douanes, les mesures prises ont partiellement rencontré les priorités à court terme du partenariat pour l'adhésion. Des efforts considérables sont

encore nécessaires pour satisfaire aux priorités du partenariat pour l'adhésion à court terme relatives à l'ensemble de l'acquis.

Israël, Autorité Palestinienne, Liban.

Pour Israël, reprenons l'analyse de Fabriès. Israël détient désormais la plus forte proportion au monde de scientifiques et d'ingénieurs : 138 pour 10000 salariés, contre 80 aux Etats-Unis, 78 au Japon, 60 en Allemagne. L'Etat hébreu s'affirme comme pôle régional de finance, d'ingénierie et de haute technologie, particulièrement dans les télécommunications, les semi-conducteurs, l'impression numérique, la gestion de réseaux, les logiciels, les instruments médicaux, la pharmacie et les biotechnologies. Le chiffre d'affaire à l'exportation des quelques 1800 sociétés high-tech devait atteindre les 13 milliards de dollars en 1996, soit cinq fois plus qu'en 1990. Ici la haute technologie est un sous produit de l'industrie militaire en voie de reconversion, les dépenses militaires étant tombées en une décennie de 20 à 11% du PIB.

Cela est aujourd'hui hypothéqué par la crise en cours, qui gèle l'état hébreu dans un statut de citadelle au moins autant que l'autorité palestinienne. L'ombre tutélaire des Etats-Unis et leur aide massive en matière sécuritaire joue un rôle de verrou et repousse assez loin toute perspective de rapprochement avec l'Union. Soulignons cependant que devant la gravité extrême de la question palestinienne, l'Union trouve en ce début 2002 un terrain d'expression d'une politique étrangère commune. La démolition méthodique par l'état juif d'infrastructures financées par l'Union a fini par susciter une réaction diplomatique plutôt vive : la perspective d'exiger le remboursement des dégâts !

L'Autorité palestinienne et le Liban ont, à leur grand dam sans doute un destin indissociable de celui d'Israël, le niveau d'intégration de « l'économie palestinienne » à celle d'Israël est beaucoup plus important que pourrait le laisser penser la situation actuelle. Pour ces entités, le préalable à toute étude sérieuse est leur consolidation en tant qu'Etats, processus qui dépend encore largement de voisins jaloux et puissants.

Maroc, Tunisie.

Quand elle examine la situation des candidats la Commission se comporte comme une véritable agence de notation vis-à-vis d'entreprises. Dans cette optique, nous avons probablement avec le Maroc et la Tunisie les meilleurs élèves du Bassin, pour ce qui est d'une perspective d'adhésion. La demande d'adhésion du Maroc dans l'Union formulée par roi Hassan II en 1986 est tout à fait importante pour notre étude. Peut être n'était elle qu'une habileté politique à usage interne, elle peut être qualifiée aujourd'hui de visionnaire.

Libye, Algérie, Syrie, Egypte.

Nous touchons avec ces pays, et dans l'ordre proposé, aux confins d'une étude prospective sur l'extension de l'Union vers la Méditerranée.

La position de l'Algérie dans le groupe de queue alors que la Tunisie et le Maroc figurent dans le groupe de tête est déjà un problème en soi. Nous avons là une nouvelle manifestation du rôle stratégique que l'Union commence à faire sentir dans la région. La quasi inexistence des échanges Sud Sud exacerbe le décrochage Algérien qui résulte largement de la guerre civile qui peut-être s'achève enfin. Les tensions qui peuvent en résulter sont claires, d'abord entre voisins, puis dans les relations avec l'Union. L'Algérie a signé des accords avec l'Union en 2001 dans le cadre du partenariat euro méditerranéen, mais aussitôt surgissent des difficultés qui trahissent le manque de viabilité du régime actuel pour les questions importantes des moyen et long termes. (Le Monde du 1^{er} Février 2002) : « l'Algérie a refusé d'accorder un visa à deux fonctionnaires de Bruxelles qui devaient se rendre fin Janvier à Alger pour y rencontrer des représentants de la société civile en préalable à l'octroi d'aides financières. Cette procédure est appliquée à tous les pays signataires d'un accord d'association avec Bruxelles ».

Pour l'Algérie comme pour le reste du groupe se pose en urgence la question de la représentativité des régimes (tous militaires de fait) qui tiennent ces pays. En préalable à toute avancée se posent les choix clairs que la Turquie et le Maroc ont eu le courage d'amorcer.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons tenter de répondre, à la lumière des éléments réunis, aux questions formulées initialement.

Le mouvement unitaire en cours au Nord de la Méditerranée peut-il concerner le reste du Bassin, jusqu'à peut-être l'inclure? La réponse est clairement positive, à condition de ne pas se méprendre sur la nature prévisible de ce mouvement d'intégration et de ne pas sous-estimer l'importance des difficultés. L'Union est à la veille d'une redéfinition de ses structures qui doit lui permettre de fonctionner sur un mode très élargi. Inséparablement supra nationale et inter gouvernementale, elle commence à revendiquer un statut de puissance sur un mode original, tirant son influence de sa masse démographique, économique, culturelle, de sa nature résolument occidentale et mondialiste. La tutelle sécuritaire américaine restera une donnée importante, malgré des efforts d'expression de politique européenne de sécurité et de défense. Cette entité géopolitique pèsera de façon majeure sur la destinée des riverains de la Méditerranée. Mais la situation politique et économique de ces derniers impose de se placer sur des temps longs.

Sommes nous ainsi, en 2002, à la veille d'une nouvelle « ère intégrée » de la Méditerranée ? Le premier préalable est la réussite de « l'élargissement à Trente ». Plusieurs pays d'Europe centrale et orientale vont tester plus rudement que ne l'a fait la Grèce dans le passé les performances de l'Union comme machine à intégrer. Les analyses les plus optimistes fixent un premier horizon à 2010, nous pouvons ainsi raisonnablement estimer que notre problématique s'exprimera dans toute sa dimension dans la deuxième décennie du XXIème Siècle. Nous pouvons affirmer que les remises en question qu'imposeront les rapprochements avec l'Union touchent à l'essence même des sociétés riveraines de la Méditerranée, et une lucidité minimale impose d'envisager au moins localement des crises sérieuses.

Cela ne fait que souligner la sensibilité de la démarche euro méditerranéenne en cours dont les succès et les échecs rythmeront la vie diplomatique de la décennie à venir. Mais les forces d'intégration sont considérables, car aux facteurs internes, besoin mécanique d'expansion pour l'Union, ambitions des acteurs des candidats futurs viennent s'ajouter les facteurs externes que résumant la mondialisation : en 2020, vue de Pékin, Delhi ou Los Angeles une « Europe étroite » serait-elle prise au sérieux ?

Bibliographie

- Commission européenne. *Enlargement of the European Union. An historic opportunity*. (site <http://europa.eu.int>)
- Commission européenne. *Le processus de Barcelone. Cinq ans après. 1995-2000*. Direction générale des relations extérieures. 2000. (site <http://europa.eu.int>)
- Commission européenne. *Synthèse du traité de Nice*. 2001. (site <http://europa.eu.int>)
- Commission européenne. *Réussir l'élargissement. Document de stratégie et rapport de la commission européenne sur les progrès réalisés par chacun des pays candidats sur la voie de l'adhésion*. 2001. (site <http://europa.eu.int>)
- P. Deloire *Vers l'Europe des 30. Le processus d'élargissement de l'Union européenne*. Les Carrés Sup. Gualino éditeur.
- L. Dubouis et al. *Réflexions sur l'avenir de l'Europe et de l'Union Européenne*. Contribution enregistrée dans le cadre du « Débat public sur l'avenir de l'Europe ». 19.11.2001. (site <http://europa.eu.int>)
- *Déclaration de Laeken - l'avenir de l'Union Européenne*. 15.12.2001.
- M. Fabriès-Verfaillie. *L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial*. P.U.F Collection Major.
- F.E.M.I.S.E. (Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques). *Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen. (Actes de la conférence de Marseille des 24 et 25 mars 1997)*. Editions de l'aube. 1998.
- J.R Henry et G. Groc (sous la direction de). *Politiques méditerranéennes. Entre logiques étatiques et espace civil - une réflexion franco-allemande*. Karthala-Iremam. 2000.
- P.C. Ioakimidis. *The dilemmas for the future of Europe*. 2001.
- P. Ludlow. *A commentary on the EU. 2004 and beyond*. Centre for European Policy Studies. 2001.
- Ch. Patten *Relancer le partenariat euro-méditerranéen*. Le Monde 14.11.2000.
- Ch. Patten *Construire le meilleur en partant du pire : approfondir le partenariat euro-méditerranéen*. Le Figaro 3-7.11.2001.
- *Réunion euro-méditerranéenne des ministres ces affaires étrangères. Conclusions de la présidence*. Bruxelles, 6 novembre 2001. (site <http://europa.eu.int>)
- STRADEMED (Collection) *Méditerranée-le Pacte à construire*. Publisud.1997.

- Vila Faber Group on the Future of the EU. *Thinking enlarged. The Accession Countries and the future of the European Union*. Bertelsmann Foundation and Center for Applied Policy Research. 2001.